

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 39 (2002)
Heft: 1516

Artikel: Perversité de la taxe sur l'essence
Autor: Tille, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1008564>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Perversité de la taxe sur l'essence

**Dopé par un système rigide de financement,
le réseau routier suisse est le plus cher du monde.
Mais n'évite pas les bouchons!
L'OCDE propose un remède: les péages urbains.**

Les revenus de la taxe sur les carburants, payée par les automobilistes, doivent revenir entièrement aux usagers sous la forme d'une amélioration permanente du réseau routier. Cette règle, en apparence fort simple et équitable, a de redoutables effets pervers. Les sommes disponibles doivent être dépensées, quels que soient les besoins. Conséquence: la Suisse est le pays qui dépense le plus au monde pour ses routes: 1,5% de son PIB. C'est trois fois plus que l'Autriche, pays de topographie comparable. C'est un échec économique et écologique. L'argent est gaspillé et le paysage excessivement bétonné. Et les automobilistes n'y trouvent même pas leur compte. L'argent est mal distribué. Dans une logique de fausse équité territoriale, des splendides routes n'accueillent que quelques rares véhicules alors que des bouchons tenaces paralysent deux fois par jour l'entrée des villes. Ce grave dysfonctionnement est moins médiatisé que les embouteillages du Gothard et des postes douaniers à chaque départ en vacances. Mais il génère des coûts directs et indirects estimés à trois milliards de francs par an.

Une simple redistribution des taxes en faveur des agglomérations, pour éliminer les points noirs, n'est pas une solution. Ce ne serait que construire de nouvelles infrastructures la plupart du temps inutilisées. Pour l'OCDE, il faut changer le système¹: introduire à l'entrée des villes un péage modulé: lourd aux heures de pointe et nul la nuit.

Ambivalences du péage

Dans l'idéal, le système présente de nombreux avantages: il ventile mieux le trafic; il encourage les automobilistes à abandonner leur véhicule; il génère des revenus qui seront affectés au développement des transports publics. Mais les obstacles à franchir sont considérables. Il faudrait d'abord modifier notre ordre juridique qui ignore la notion du péage². Il faudrait ensuite que le montant du péage soit très élevé pour provoquer un véritable changement de comportement des automobilistes. Il faudrait surtout faire accepter le nouveau système par la population.

S'appuyant sur un projet de recherche de l'Union européenne, un bureau zurichois constate que le péage urbain serait juste toléré au nord de l'Eu-

rope et dans les villes de Suisse alémanique, mais nettement rejeté dans l'espace méditerranéen et à Genève. La netteté du vote de 1996, qui prévoyait le principe du péage pour la seule traversée de la rade du bout du lac, confirme l'enquête zurichoise.

L'orientation politique la plus probable – mais pas forcément la meilleure – conduit donc au maintien du système existant et à une simple majoration de cinq centimes de la taxe sur l'essence au profit des agglomérations.

¹ Les recommandations de l'OCDE sont contenues dans la publication *Examen territorial de la Suisse*, OCDE, Paris 2002a.

² Voir à ce sujet l'éditorial de *DP* 1484 du 7 septembre 2001.

Le numéro de mai 2002 de *La vie économique*, publication du Secrétariat d'Etat à l'économie publie plusieurs articles consacrés à la discussion des problèmes soulevés par l'éventuelle introduction d'un système de péage.

Le «miracle» de Singapour

Singapour, ville-Etat de quatre millions d'habitants occupe une surface qui ne dépasse pas celle du lac Léman. Cette vaste agglomération est parvenue à maîtriser son trafic en introduisant, notamment, un système généralisé de péage urbain. L'électronique élimine tous les obstacles pratiques. Les axes d'entrée sont équipés de portails qui enregistrent chaque passage. Les informations sont transmises à une centrale informatique. Cette gestion centralisée permet d'adapter rapidement les tarifs en fonction de l'évolution du flux de la circulation. L'automobiliste introduit une carte de paiement dans la boîte de lecture installée sur son véhicule. La carte à puce est débitée à chaque portail et peut se recharger dans une station service ou à un bancomat.

Moyen miraculeux de résoudre le casse-tête de la circulation urbaine? Non. Le péage n'est qu'un élément d'une politique fort autoritaire. Le parc automobile est strictement limité par de lourdes pénalités financières. Une taxe à l'importation porte le prix d'une voiture de catégorie moyenne à quelque 100 000 francs suisses. Mais ce n'est pas tout. Le futur automobiliste doit demander une autorisation d'achat. L'Etat n'en accorde qu'un strict quota et facture son permis entre 20 000 et 75 000 francs pour une période limitée à cinq ou dix ans. at